

DEMATERIALIZATION DES AVIS DE STAGE THEORIQUE

Septembre 2018

A l'attention des Responsables de groupe, Délégués territoriaux et Responsables de pôle pédagogique.

Avis de stage

Les formations concernées par les avis sont uniquement les TECH, APPRO, CHAM et STAF

Les actions de formation se déroulant sur une semaine complète donnent lieu à la rédaction d'un avis de stage. Celui-ci est formulé par le directeur de la session, après consultation de son équipe de formation, faisant part des observations faites sur la participation de chacun des stagiaires.

Cette règle, issue de la pratique liée aux diplômes BAFA et BAFD, permet aux responsables locaux et territoriaux d'avoir un retour sur les participations des membres de leur groupe et territoire aux formations.

Dématérialisation des avis

Pour faciliter la rapidité de transmission de l'information et limiter les impressions, les avis de stages seront à présent dématérialisés.

Ils seront envoyés prioritairement sous format pdf aux territoires (délégué territorial – responsable de pôle pédagogique de chaque stagiaire) à la fin de chaque période de stage

Ils seront envoyés par mail aux responsables de groupe de chaque stagiaire.

Vous aurez la possibilité de nous communiquer votre contact de formation de votre territoire à l'adresse formation@sgdf.fr afin qu'il reçoive les avis.

Le stagiaire possède de son côté un exemplaire papier de l'avis de stage, qui lui est remis en main propre à la fin de la session.

En début d'année scolaire, les territoires recevront les avis de l'année écoulé.

Aspects pratiques

L'adresse mail de réception des avis de stages sera automatiquement celle renseignée dans l'Intranet. (Si plusieurs adresses sont indiquées dans la fiche d'un adhérent, ce sera la première qui sera utilisée.)

Des dossiers compressés, avec l'ensemble des avis d'un territoire, seront également envoyés aux délégués territoriaux et aux responsables de pôle pédagogique, à intervalles réguliers, pour faciliter le suivi et l'archivage.

Démarche d'évaluation BAFA / BAFD

L'évaluation est objective, claire et transparente.

Le stagiaire est pleinement actif dans sa démarche d'évaluation personnelle. L'équipe de formation est avant tout là pour l'accompagner et le soutenir dans cette démarche.

Un livret d'accompagnement du cursus BAFA ou BAFD est remis à chaque stagiaire au début de la session lui permettant de réaliser une auto-évaluation et de définir ses objectifs de formation.

Des temps formalisés sont proposés entre un stagiaire et un formateur en début, en milieu et en fin de semaine afin de faire le point sur ses objectifs et de trouver avec lui les moyens pour les atteindre.

En fin de session, le directeur, après consultation de son équipe, rend un avis qu'il motive par une appréciation sur les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de l'animateur/de directeur, son assiduité, son aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe. L'avis rédigé se base sur des faits concrets qui se sont déroulés au cours de la session de formation.

Il n'est pas basé sur des événements antérieurs au stage et ne se projette pas sur des événements futurs.

Pour les adhérents des Scouts et Guides de France, un avis interne, complémentaire à l'avis BAFA ou BAFD, peut également être formulé si nécessaire à destination du responsable de groupe, afin de l'aider dans l'accompagnement du stagiaire à son retour de formation.

Comportements incompatibles avec l'encadrement de mineurs, entraînant de fait une session non satisfaisante :

- Être dangereux pour soi ou pour les autres (physiquement et affectivement) en acte ou en parole;
- Refuser les règles de vie internes au groupe ;
- Être en état d'ébriété, consommer ou détenir des produits stupéfiants pendant la session (même en dehors des temps de formation)